

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

DÉCISION N° 20 - 02 - 017

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

Décision 12 : Le renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité de gestion de l'action sociale.

Le présent projet de convention précise les modalités de partenariat entre le SDIS de la Loire et le Comité de gestion de l'action sociale (CGAS). En effet, afin de favoriser les actions sociales au profit des agents du service, l'établissement octroie une participation financière sous forme de subvention annuelle à l'association, qui participe ainsi aux licences sportives, à l'aide aux vacances des agents ainsi qu'au Noël des enfants. Elle propose également une billetterie locale à tarif réduit (cinéma, spectacles)

En outre, le SDIS met à disposition de l'association des locaux, divers matériels ainsi que du personnel.

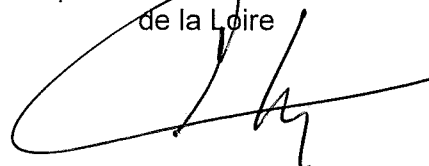
Ainsi, pour l'année 2020, une subvention de 20 000 € a été votée par le conseil d'administration en date du 28 janvier 2020. En contrepartie, l'association s'engage à assurer les diverses prestations dans le cadre de cette enveloppe budgétaire.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve le projet de renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité de gestion de l'action sociale (CGAS) et autorise le Président à signer le document joint en annexe de la présente décision.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER